

P.A.S.S.

Permanence d'Accès aux Soins de Santé

Le droit à la protection de la santé passe aussi par l'accompagnement, le soutien des personnes en situation de précarité, afin qu'elles puissent accéder dans les conditions adaptées aux filières de prévention et de soins.

L'accès aux soins des personnes en situation de précarité s'inscrit dans un processus global d'insertion sociale par la mise en place d'un réseau.

Notre mission

**Vous proposer un espace « Ecoute »
Vous informer, vous orienter**

Vous faciliter l'accès aux soins

Vous accueillir

**Si vous n'avez pas de
couverture sociale**

**Si vous rencontrez des
difficultés sociales**

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE Service des URGENCES

**Mme BIHET :
LUNDI, MERCREDI ET JEUDI APRÈS-MIDI
de 13h30 à 16h30**

**NOUVEAU Mme HALLY :
MERCREDI MATIN de
9h à 12h30, à partir du 22/03/23**

**Tél : 04 42 33 50 18
Mail : service-social@ch-aix.fr**